



Il était une Foy

avril 2012 > N°16

Le journal de Sainte Foy de Peyrolières



Edito

Bonjour à tous,

Nous avons la chance de vivre dans un environnement naturel aussi agréable que le centre du village et les hameaux. Nous partageons tous ensemble ces espaces et nous apprécions, pour le plus grand nombre d'entre nous, qu'ils soient respectés. Pourtant, de temps en temps, il est bon de rappeler quelques règles de bonne conduite et de citoyenneté. Régulièrement le service technique s'active pour entretenir nos rues, trottoirs, fossés, espaces verts...

Mais malgré cela, chacun d'entre nous doit assumer un certain nombre de tâches qui nous incombent directement et sont de notre responsabilité. Vous trouverez dans ce bulletin quelques unes de ces activités que nous devrions respecter pour le bien de tous et pour être fiers de l'image que nous donnons de notre village.

Cette année, plus encore que d'habitude, faisons un effort pour montrer notre village sous son meilleur aspect. Nous recevrons en août les habitants des autres Sainte-Foy de France, réussissons ensemble leur accueil ! Préparons notre village dès maintenant. Petite ou grande action, tout s'additionne et c'est le résultat global qui compte. Je vous remercie d'avance pour votre contribution.

Je profite aussi de ce bulletin, pour vous rappeler l'acte citoyen qui relève de la plus grande importance : celui de se rendre aux urnes pour aller voter. L'élection présidentielle aura lieu les 22 avril et 6 mai, les élections législatives les 10 et 17 juin. Les 2 bureaux de vote se tiendront dans la salle des fêtes du village.

Votre Maire,
François Vives



Eclairage public

Le SDEHG nous éclaire

Le Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) réalise la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale et d'éclairage public. Il dispose de la compétence technique et administrative d'une cinquantaine d'agents pour réaliser en moyenne 70 millions d'euros de travaux par an

Le SDEHG assure la maintenance préventive du parc d'éclairage public qui consiste à réaliser régulièrement le nettoyage, le contrôle électrique et le remplacement des lampes des ouvrages. Il assure également la maintenance corrective du parc, c'est-à-dire la réparation des points lumineux. La déclaration des pannes se fait par la commune via le Système d'information géographique accessible sur le site Internet du SDEHG. L'intervention est réalisée sous un délai maximum de 7 jours, 24h dans le cas de pannes multiples ou 4h en cas de danger avéré (risque d'électrocution, d'incendie ou de chute de matériel).

Tout nouveau besoin exprimé et validé par la commune est ensuite étudié par le SDEHG.

Le SDEHG prend en charge 70% du montant des travaux liés à l'éclairage public dans la limite des montants suivants : 1800€ pour la pose et fourniture d'un ensemble sur mât, 1000€ pour la pose et fourniture d'un appareil sur façade et 500€ pour la pose et fourniture d'un appareil sur un support déjà existant.

En plus du solde du montant des travaux, la commune supporte les coûts de fonctionnement dans ses dépenses à caractère général. Il est donc nécessaire de bien analyser les demandes et de rester raisonnable.

► Le rapport d'activités est disponible en mairie ou consultable sur le site Internet du SDEHG : www.sdehg.fr

Orientations **P4-5**
Budget et projets
2012

Associatif **P7**
Fête locale déjà en
préparation

Civisme

Bienvenue chez nous !

Comment améliorer l'image de notre village avant l'arrivée des Sainte-Foy de France le 17 août prochain ?

Faire bonne impression c'est important, surtout quand on doit accueillir des amis. En faisant un petit tour du village, tant au centre que sur les routes des lieux-dits, on comprend vite que Sainte-Foy-de-Peyrolières ne laissera pas un souvenir impérissable à nos invités. L'accueil chaleureux et le cadre agréable n'ont rien à y voir. Il s'agirait plutôt d'une histoire de propreté.

Il faut que ça change. Tout le monde doit y mettre du sien. Régulièrement des bouteilles de soda sont jetées par terre à quelques mètres des poubelles. Certains confondent aussi le ruisseau en bas du cimetière avec une benne à ordures. Des cannettes, des sacs plastiques, des sacs poubelle pleins, on y trouve de tout. Les réclamations des administrés consciencieux pleuvent à l'accueil de la mairie.

Autre point noir, les déjections canines, qui envahissent certains trottoirs, les divers espaces verts du village et même l'aire de jeux des enfants. « Parfois, je suis obligée avec mon enfant de marcher sur la route à cause des crottes.

C'est une honte ! », proteste une mère de famille qui amène ses enfants à l'école à pied.

La municipalité lance donc un appel au civisme pour le bien de tous.

Tout ceci a un coût, les employés communaux et intercommunaux passent beaucoup de temps à réparer ces indélicatesses. Et il y a de quoi se décourager à voir, parfois dès le lendemain, réapparaître les déchets au même endroit. La municipalité fait des efforts pour l'embellissement et le fleurissement, faisons en sorte que ce ne soit pas en vain.

Rappel : Pour les encombrants pouvant être transportés dans un véhicule ou à l'aide d'une remorque ainsi que les déchets verts, la Déchèterie du Savès est à votre disposition. Pour les autres encombrants et les demandes de conteneurs, contactez l'accueil de la mairie : 05 61 91 73 09.

Ces photos ont été prises à Sainte-Foy (nous en avons des dizaines en stock)

Le saviez-vous ?

Le trottoir devant chez moi

Le déneigement

L'entretien des voies de circulation, rues et trottoirs est pris en charge par la commune, en fonction des moyens matériels dont elle dispose, afin d'assurer la sécurité et la commodité du passage dans les lieux publics. Mais l'entretien « du devant de porte de chaque habitation ou commerce » doit être assuré par l'habitant lui-même.

Le stationnement

Un trottoir est un espace de circulation réservé aux piétons, le stationnement y est donc totalement interdit quelle que soit sa largeur. Il est même normalement interdit de stationner sur le trot-

toir devant chez soi ou sur l'entrée de son propre garage.

La végétation

De manière à ne pas gêner le passage des piétons, chaque propriétaire est tenu d'élaguer de façon régulière les arbustes et les haies susceptibles d'empiéter sur les trottoirs.

Et pour les poubelles ?

Les poubelles ne doivent être sorties qu'aux dates et aux horaires indiqués en fonction du ramassage. Ceci évite que les passants puissent y déposer « tout et n'importe quoi » et limite le vol de conteneurs (en forte augmentation ces derniers temps).

Organisation d'un "Tirage au sort" pour les Fidésiades



Le 1er lot :
Une nuit à la belle étoile



Nouveau concept d'incinérateur...

C'est pourtant marqué là !

Verre
(verre)



Ah là c'est sûr !
Ca ne sentira plus
la cigarette dans la voiture.



Préparation du Rassemblement

Où en sommes-nous ?

Nous vous annonçons dans le dernier bulletin, la création de l'association Fidésiades en Savès pour organiser le rassemblement des Sainte-Foy de France du 17 au 19 août 2012

Les nombreuses idées et actions menées par cette association, avec le concours des autres associations du village et de la municipalité, ont déjà permis d'établir un programme de visites à proposer à nos presque 300 invités, de prévoir le matériel nécessaire aux manifestations sur place et surtout, surtout... de savoir ce qu'on va manger ! 1000 repas seront servis sur le week-end. Oui, les Sainte-Foy de France c'est une

« grosse machine » qui ne peut pas s'improviser. Mais plus « on est de fous, plus on rit » et tout est mis en œuvre pour que la fête soit belle !

Si vous souhaitez participer à l'organisation, si vous souhaitez proposer votre aide ou héberger des Fidésiens pour le week-end du rassemblement, contact : fidesiades.savès@laposte.net ou 05 61 91 73 09.



Collecte vêtements et chaussures

Un nouveau conteneur à votre disposition

La Communauté de Communes du Savès a une convention avec Missions Relais 81 pour la fourniture et mise en place des conteneurs, collecte et traitement. Sur notre commune, le conteneur se trouve sur le parking du stade

Vous pouvez y déposer tous les vêtements ou chaussures dont vous ne vous servez plus, à condition qu'ils soient propres et en bon état. Ils seront en effet triés pour être réutilisés et distribués à des gens démunis, et ainsi trouver une autre vie. Mais ce n'est pas un dépôt de chiffons sales et usagés. Merci de contribuer à cette bonne action, avec respect.

► Pour plus de détails, connectez-vous sur www.lerelais.org/midi

Les numéros utiles des services municipaux

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945
Tél. : 05 61 91 73 09
Fax : 05 61 91 89 81
Astreinte soir et WE :
06 37 64 56 23
mairie.ste.foy@wanadoo.fr
www.sainte-foy-de-peyrolie-res.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi 14h-18h • Jeudi 8h30-12h et 14h-18h • Vendredi 8h30-12h et 14h-17h • Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

ALAE : Tél. : 05 61 91 44 14

Ludothèque :

Tél. : 05 61 91 88 69

Location de salles :

Tél. : 06 18 60 60 39

Autres numéros utiles

La Poste : 05 61 91 49 56

Presbytère de Saint-Lys : 05 61 91 71 15

Pôle Emploi : 39 49 ou

www.pole-emploi.fr

Assistante sociale :

05 61 91 71 64



Urgences

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

EDF : 0 810 131 333

GrDF : 0 800 473 333

Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch :

05 61 56 00 00

Centre anti-poison :

05 61 49 33 33

Enfance maltraitée : 119 ou

0 800 05 41 41

Maltraitance des personnes âgées ou handicapées : 3977

Violences conjugales :

01 40 33 80 60

Quiz

Connaissez-vous votre village ?

► 1- Le village de Sainte-Foy a été fondé par les moines de Conques au :

- IX^e siècle

- XI^e siècle

- XIII^e siècle

► 2- Sainte-Foy est le nom :

- d'une martyre

- du moine fondateur

- du foie de canard en vieux français

► 3- La Saudrune passe par Sainte-Foy, mais ce n'est pas le seul ruisseau traversant notre commune, il y en a :

- 10

- 11

- 14

► 4- La mairie est à une altitude de 260 mètres, mais l'altitude moyenne de la commune est de :

- 254 m

- 298 m

- 300 m

► 5- Par sa superficie, le village est le 1^{er} sur le canton de Saint-Lys et le 16^{ème} sur la Haute-Garonne, sa superficie est de :

- 27 km²

- 38 km²

- 42 km²

► 6- Un chemin de grande randonnée traverse la commune du lac de Sainte-Foy à celui de l'Espérès, balisé en rouge et blanc, il s'agit du :

- GR 07

- GR 18

- GR 86

► 7- Les fossés de La Salvetat datent du :

- XI^e siècle

- XII^e siècle

- XIV^e siècle

► 8- Le clocher de l'église culmine à une hauteur de :

- 39 m

- 48 m

- 55 m



► 9- L'école élémentaire actuelle se trouve dans la bâtisse de :

- L'ancien presbytère

- L'ancienne mairie

- L'ancien relais de poste

► 10- Ste Foy est une commune rurale, mais combien d'artisans et commerçants regroupe-t-elle ?

- Une dizaine

- Une trentaine

- Une cinquantaine

Les réponses seront affichées dans le hall de la mairie et mises en ligne sur www.sainte-foy-de-peyrolie-res.fr à partir du 3 avril.

Le budget communal rapporté à la personne

Le budget 2012 est dans la continuité des budgets précédents, serré dans les dépenses de fonctionnement et avec des investissements réfléchis

RECETTES : 759€ par habitant		
FONCTIONNEMENT : 635€	Dotations et participations 196€	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : principal fonds de concours de l'état aux collectivités locales, Dotation nationale de péréquation, Compensation taxe professionnelle
	Impôts et taxes 387€	Produit fiscal obtenu en multipliant les bases d'imposition de la commune (valeurs locatives cadastrales) par les trois taxes : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie
	Produits des services : 52€	Produit de la vente des tickets de cantine et différentes redevances
INVESTISSEMENT 125€	Dotations et Subventions d'investissement 125€	Subventions sur les investissements, Versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), Taxe d'aménagement

Ce qui n'évolue pas :

Les taux des trois taxes sont ceux appliqués en 2011.

- ▶ Taxe d'habitation à 18,72%,
- ▶ Taxe foncière bâtie à 18,96%
- ▶ Taxe foncière non bâtie à 81,12%

Ce qui évolue :

La compétence Pool routier a été prise par la communauté de communes du Savès au 1^{er} janvier 2012. Ceci doit nous permettre par la mutualisation des deman-

des de réduire l'impact budgétaire de ces prestations tout en conservant un état satisfaisant de notre réseau routier communal. Ce budget contribue à une partie des objectifs listés ci-contre dans l'article Projets et actions, en cours et à venir.

Sainte-Foy compte actuellement 2009 habitants. Les tableaux ci-dessus présentent un découpage simplifié des dépenses et recettes par habitant, pour l'année.

DEPENSES : 869€ par habitant		
FONCTIONNEMENT : 615€	Charges à caractère général : 244€	Tout ce qui participe au fonctionnement habituel de la commune : prestation service repas des écoles, électricité, fournitures d'entretien, entretien des bâtiments, des voies et réseaux, du matériel roulant, contrats de maintenance, frais d'affranchissement et de télécommunication etc...
	Charges de personnel 291€	Toutes les charges relatives au personnel : salaires et cotisations (URSSAF, Caisse de retraite, ASSEDIC, etc...)
	Charges de gestion courante : 49€	Indemnités des élus, service départemental d'incendie, participation aux frais de fonctionnement des syndicats intercommunaux, subventions aux associations
	Intérêts payés : 30€	Paiement annuel des intérêts des emprunts en cours
INVESTISSEMENT 254€	Remboursement dette : 55€	Remboursement annuel du capital des emprunts en cours
	Dépenses d'équipement : 200€	Investissements communaux : pool routier, travaux d'aménagement, matériel informatique.

Plan Communal de Sauvegarde

Les actions à mener

Depuis 3 ans, la municipalité s'implique dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire. Aujourd'hui cette implication prend forme par l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



Le 6 février dernier, la mairie a recruté un stagiaire Melvin MERY pour

4 mois. Sa mission : élaborer le PCS et le DICRIM. Melvin est étudiant en Master 1 Gestion des catastrophes et risques naturels à l'Université Montpellier III. La période Grand Froid a permis de mettre en évidence la nécessité d'organiser la gestion de crise dans les moindres détails. Le but étant d'apporter des réponses

rapides aux événements, notamment climatiques, pouvant survenir sur la commune.

Le PCS : Il recense les risques sur une commune et présente les dispositifs d'organisation (moyens humains et matériels) et d'alerte à la population à appliquer en cas d'évènements majeurs.

Le DICRIM : Document d'informations préventives destiné aux habitants. Il permet de savoir quelles mesures prendre et quelle conduite tenir en cas d'accident. Le DICRIM sera prochainement distribué dans votre boîte aux lettres.

Conseil Municipal

Départ de Laurence Arnaud-Galuppini



« Mon engagement au sein de la Mairie de Sainte-Foy était au départ une démarche citoyenne portée par la curiosité d'appréhender les enjeux d'une Mairie. Aujourd'hui, des événements personnels heureux m'emmènent à prendre du recul. Ce que je retiendrai de cette expérience, c'est l'im-

plication quotidienne des élus, l'accompagnement social du CCAS, c'est le plaisir de voir aboutir des projets, se confronter aux autres, débattre... Née à Sainte-Foy, je souhaite qu'à travers les années le village conserve son confort de vie et sa ruralité.

Conseil municipal

Principales délibérations de janvier

- ▶ Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise.
- ▶ Octroi d'une gratification aux stagiaires étudiants.
- ▶ Suppression de l'indemnité de fonction octroyée à Mme Lebre Solène, Conseillère municipale.
- ▶ Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle n°774 de la section F.
- ▶ Approbation du projet du SDEHG concernant le raccordement d'un abribus route de St Thomas.
- ▶ Autorisation donnée au Maire d'effectuer des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits en 2011, jusqu'au vote du budget 2012.
- ▶ Opposition à la fermeture des antennes territoriales de la Direction Départementale des Territoires.

Actions municipales

Nos projets pour 2012

Nous devons rester attentifs à vos attentes et continuer à développer des services de proximité. Nous devons aussi nous appuyer sur les moyens mis à disposition par la Communauté de Communes du Savès pour réaliser des projets d'envergure, possibles grâce à la mutualisation

Classés par thèmes comme nous l'avons fait dès 2008, voici les projets et actions qui vont être menés dans les prochains mois :

Améliorer la qualité de vie

- ▶ Aménager les abords de l'école élémentaire
- ▶ Accompagner l'agrandissement de la maison de retraite
- ▶ Poursuivre le développement des chemins de randonnée
- ▶ Soutenir la relance du cinéma de Rieumes

Développer les services aux habitants

- ▶ Obtenir l'installation d'un distributeur de billets
- ▶ Poursuivre les choix concernant l'aménagement du village
- ▶ Mettre à disposition de nouvelles salles pour les associations
- ▶ Poursuivre la rénovation du patrimoine
- ▶ Soutenir la création des activités commerciales et artisanales

Gérer l'évolution du village

- ▶ Soutenir le dossier pour la

construction de la nouvelle station d'épuration

- ▶ Etudier les possibilités d'urbanisation dans le cadre du Plan Local de l'Habitat
- ▶ Commencer les études pour le déplacement des services techniques

Alléger l'endettement de la commune

- ▶ Poursuivre la gestion rigoureuse mise en œuvre
- ▶ Limiter les incidences de la réforme fiscale

Renforcer la sécurité

- ▶ Finaliser le plan Communal de Sauvegarde
- ▶ Améliorer le carrefour du Parayre
- ▶ Renforcer la sécurité sur les zones à risque

Dans le cadre de la Communauté de Communes du Savès

- ▶ Consolider les activités économiques
- ▶ Couveuse pour les créateurs d'entreprises
- ▶ Développement des zones

économiques

- ▶ Créer et entretenir l'ensemble des voies et chemins
- ▶ Elargir la compétence Action Sociale

Et toujours, encourager les initiatives associatives et plus particulièrement cette année réussir le rassemblement des Sainte-Foy de France.

Elections

Voter par procuration

Les électeurs absents le jour du scrutin disposent de la possibilité de voter par procuration. La démarche doit être effectuée le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement

La personne qui donne procuration (le mandant) doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que la personne qui votera à sa place (le mandataire), sans forcément être électeur du même bureau de vote. Il peut détenir une seule procuration établie en France. Pour ce faire, présentez-vous à la brigade de Gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail avec un justificatif d'identité. Il vous faudra remplir un formulaire et donc préciser les nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance du mandataire.

▶ **Election présidentielle :** dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

▶ **Elections législatives :** dimanches 10 et 17 juin 2012.

Lieu de vote : salle des fêtes de Sainte-Foy.

INFOexpress

→ Site Internet

Mairie sur web

Mardi 31 janvier à 14h15, le site Internet de la commune de Sainte-Foy accueillait son 100 000^{ème} visiteur depuis sa diffusion sur la toile en avril 2006. Nous remercions les utilisateurs qui font vivre ce site grâce à leurs observations, nous permettant de coller toujours au plus près de leurs attentes, de l'actualité communale et intercommunale.

Le site migrera prochainement vers une version plus moderne afin de répondre aux normes d'accessibilité pour les seniors et les personnes handicapées (Décret 2009-546) et de le rendre compatible avec les logiciels les plus récents.

www.sainte-foy-de-peyrolles.fr

→ Nouvelle station d'épuration

Le 7 mars dernier, le passage du géomètre pour délimiter le terrain avant l'achat était le point de départ de la construction d'une nouvelle station d'épuration. Début avril, l'avant-projet sera présenté aux organismes finançant une partie des travaux par le biais du SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et Assainissement). Planning prévisionnel : Les études seront réalisées au 2^{ème} trimestre de cette année, le lancement du marché public interviendra au 4^{ème} trimestre. Les travaux devraient démarrer début 2013. Après quelques mois de contrôle du bon fonctionnement des ouvrages, la mise en service de la station serait donc prévue en fin d'année 2013.

CCAS

Appel « aux aides »

Les Restos du Cœur lançaient un appel à l'aide au début de leur campagne 2011/2012 après avoir constaté une augmentation de 8% des demandes. Il va sans dire que cette tendance est nationale et en 2011, le CCAS de Sainte-Foy n'a pas échappé à la règle

Avec l'aide du Centre médico-social de Saint-Lys, le CCAS accompagne de façon ponctuelle des habitants de Sainte-Foy dans le besoin : des familles en difficulté, des familles monoparentales, des personnes à la retraite, sans emploi, ou des personnes que la presse qualifie de « travailleurs pauvres » (contrat de travail précaire). Les actions du CCAS et des associations de la commune se multiplient pour faire rentrer des fonds : loto, vide grenier, pièces de théâtre... Le CCAS a aussi reçu des dons de particuliers : aide financière, nourriture, vêtements. Ainsi l'année 2011 a pu être bouclée.

Comment aider ? Vous pouvez adresser vos dons au CCAS – Mairie 2, avenue du 8 mai 1945 à Sainte-Foy. Tél. 05 61 91 73 09. (66% de votre don est déductible d'impôt, dans une limite globale de 20% du revenu imposable).

INFO + : Les bénéficiaires de la CMU peuvent prétendre au TNP (tarif de première nécessité) et/ou au TSS (tarif social de solidarité) qui permettent de bénéficier de tarifs préférentiels sur le gaz et l'électricité. Si vous êtes concerné, assurez-vous que votre caisse d'assurance maladie l'a signalé aux distributeurs de gaz et d'électricité.

E^{TS} GUÉRIN Bernard



**Elagage
d'arbres difficiles**

Abattage

**Entretien
de parcs et jardins**

**Tél. 05 62 23 74 27
Port. 06 23 17 97 23**



Route de Lombez à Sainte-Foy



« Sous un autre angle »

La Maison de retraite

L'EHPAD l'Albergue c'est l'accueil des personnes âgées, c'est un chantier en cours avec un déferlement de camions... mais c'est avant tout des hommes et des femmes qui travaillent chaque jour pour faire vivre une structure qui accueillera 58 résidents dès le mois d'avril. Portraits de deux de ces femmes

Qui êtes-vous Nathalie Boutté ?

Depuis juillet 2011, je suis la directrice de l'EHPAD l'Albergue (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). J'ai d'abord intégré en 2000 les deux établissements gérés par l'association Notre Dame de la Compassion sur un poste d'assistante de direction puis, après mon Master Management santé, j'ai occupé celui de directrice adjointe. C'est donc un établissement que je connais bien même si un important agrandissement de la structure est en cours et va durer jusqu'en 2014 !

Et vous Emilie Muller ?

Titulaire du Brevet professionnel

de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, ma spécialité d'animation tous publics m'a permis d'intégrer l'équipe de l'Albergue en septembre 2011, après avoir exercé à la MJC de Rieumes pendant 4 ans. J'ai en charge l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de projets. Le but est aussi d'assurer le lien entre les résidents et le village à travers les rencontres avec l'école maternelle et bientôt avec le relais des assistantes maternelles et les aînés de Ste Foy autour de jeux, de goûters... Autant de projets que je retrouverai en septembre, le temps d'accueillir mon bébé au mois de mai !

Reconversion professionnelle Valérie Descoubet écrivaine publique



« Qu'est-ce que j'ai fait aujourd'hui, qu'est-ce que j'ai fait demain ? » Valérie, l'ancienne Directrice de l'école maternelle de Sainte-Foy (de 1995 jusqu'en juin 2011) n'a pas mis longtemps pour répondre à ces questions. Portrait d'une jeune retraitée reconvertie

A peine 9 mois après avoir quitté l'enseignement, vous voici devenue « écrivain public ». De votre nouveau métier que pouvez-vous nous dire ?

L'écrivain public est un professionnel de l'écriture. C'est quelqu'un qui peut vous aider à produire des écrits efficaces : compléter un formulaire administratif ou écrire une lettre personnelle, rédiger des biographies ou des discours mais aussi corriger thèses et manuscrits...

D'où vient ce désir d'écrire ?

Les livres ont toujours tenu une place essentielle dans ma vie et toute jeune j'ai éprouvé le besoin et le plaisir d'écrire (poésie, contes, nouvelles...).

Qu'attendez-vous de votre nouvelle activité ?

Je souhaite mettre mes compétences au service de ceux qui viendront vers moi pour que je les accompagne dans l'écriture.

► **Contact : 06 87 79 75 66 ou www.laplumebuissonniere.fr**

EHPAD l'Albergue

Les travaux avancent

EHPAD signifie Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, mais vous pouvez continuer à l'appeler Maison de retraite



L'association Notre Dame de La Compassion a géré cet établissement qui regroupait 32 lits de retraite et 22 lits de soins, de suite et de réadaptation. La criticité de la taille de l'établissement et le besoin d'une restructuration technique ont provoqué la recherche d'un partenaire. Après de nombreuses réunions, un rapprochement a pu se faire avec l'APAJH31 (Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés).

La fusion/absorption a été validée en assemblée extraordinaire le 28 juin 2011. Les travaux de rénovation et d'extension à 76 lits ont été entrepris par l'association Notre Dame de La Compassion et seront finalisés par l'APAJH31. La première tranche sera mise en service dans les tous prochains jours.

François VIVES est membre du conseil d'administration de l'APAJH31.

Fermeture inévitable

4^{ème} classe de maternelle

L'école maternelle est composée aujourd'hui de 83 élèves, ce qui constitue l'effectif "limite" pour 4 classes. Les effectifs se répartissent en 26 petits, 28 moyens et 29 grands, ces derniers rejoindront l'école élémentaire à la rentrée prochaine. Seuls 17 enfants devraient intégrer notre école maternelle en septembre 2012. Nous n'aurons plus que 71 élèves de maternelle et nous ne pourrions donc pas conserver notre 4^{ème} classe. Le nombre d'élèves par classe se situera entre 23 et 24, ce qui reste acceptable.

Inscription à l'école maternelle : l'enfant peut intégrer une classe de maternelle s'il est né en 2009. Les inscriptions commencent dès le mois d'avril : se présenter à la mairie, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Nouveauté

La Navette MJC pour les jeunes



Tous les mercredis, la MJC propose une navette pour se rendre dans les différents lieux d'activités

Comment faire pour en bénéficier ? Il faut être adhérent à la MJC et compléter une autorisation parentale pour les mineurs (documents à télécharger sur le site Internet de la MJC). Les parents doivent prévenir la MJC pour chaque trajet qu'em-

prunteront leurs enfants.

► **Horaires aller :** à la mairie de Ste Foy 13h40 et 17h05

► **Horaires retour :** à la mairie de Ste Foy 16h20 et 19h25

Infos sur : www.mjc-saintlys.fr ou 05 61 91 28 62.

Rendez-vous littéraire

Le Festival du Livre



Pour la 4^e édition de son festival, l'Agora de Saint-Foy propose des rencontres avec des écrivains autour du thème "Le Roman historique" pour partager avec eux leurs dernières nouveautés, les 2 et 3 juin prochains

Samedi 2 juin, en avant-première à 21h à la salle des fêtes : « Découvrir les beautés du Monde » soirée consacrée aux voyages.

Dimanche 3 juin

Dès 10h : ouverture de l'espace librairie avec la Librairie de la Renaissance, exposition de peintures par La Palette Foyenne, musique Dès 11h30 : Inauguration du Festival, concert du groupe Occitan « Sèm de Caors », remise du Prix,

restauration sur place.

Dès 14h : rencontre avec les auteurs, à l'espace Jeunesse pour les enfants et au café-littéraire pour les adultes avec un débat sur le thème du roman historique. A l'initiative des enseignants et des parents d'élèves, les enfants attribueront "Le Prix jeunesse".

18h : Fermeture du Festival avec le groupe « Sèm de Caors »

Infos : Jo Peron au 05 61 91 14 71 ou sur le site parlonslivres31

Amis du Parayre et de La Salvetat

Concours photos et peintures

A l'occasion de la Fête de la Salvetat des 28 et 29 juillet prochains, l'association organise une exposition-concours photos et peintures pour les amateurs sur le thème "La Salvetat et le Parayre"

Le concours sera doté de deux prix : meilleure photo et meilleure peinture. Les lauréats seront désignés par vote du public de l'exposition le 29 juillet 2012. Les œuvres des lauréats seront exposées lors du rassemblement des Sainte Foy de France en Août 2012. Format des œuvres : photos sous cadre de verre mini 18 x 24cm, maxi 30 x

45cm ; peintures : format au choix des peintres (maxi 1 x 1m). Les professionnels désirant exposer leurs œuvres seront les bienvenus mais ne pourront pas participer au concours.

► Inscriptions avant le 8 juillet. Infos supplémentaires ou règlement complet du concours : **M.Bugel au 05 34 47 63 90 ou bugel.gilles@wibox.fr**

On y pense déjà

Préparation de la fête locale

L'année dernière, la municipalité, l'USSF Rugby et les Festoyeurs d'Ovalie avaient organisé la fête locale, en l'absence d'un Comité des Fêtes. Cette année, d'autres associations de la commune viennent en renfort

Le 27 février dernier, François VIVES et Marie CIRIL, Adjointe au Maire en charge des associations ont réuni celles-ci pour concocter le programme de la fête locale des 7, 8 et 9 septembre. Cinq associations supplé-

mentaires se sont jointes à l'organisation. Cette coopération permettra de proposer encore plus d'animations. La programmation sera diffusée dans le prochain numéro d'« Il était une Foy » du mois de juillet.

Café-théâtre

« Le Cousin de la Pompadour »

Une comédie originale et surprenante de Françoise Latellerie, qui s'intéresse de près à la vie d'une concierge parisienne et nous raconte comment elle "gère" le petit monde des résidents de son immeuble



La concierge "ancien modèle" ne manque pas de répondre lorsqu'elle est confrontée à sa voisine, qui n'est pas aussi extra, ni lucide qu'elle le fait croire. On ne peut que rire des quiproquos engendrés par la confrontation : amour, haine, tendresse, séparation, situations cocasses, coup de théâtre... La troupe du Petit Théâtre de Sainte-Foy vous offrira 1h30 d'éclats de rire assurés.

Samedis 19 et 26 mai à 20h30 - Salle des fêtes de Sainte-Foy. Réservation au 05 61 91 66 70 ou 06 87 53 61 15

UCSF

Sorties

hebdomadaires

Le club de vélo de Sainte-Foy, ce sont des sorties tous les week-ends : route ou VTT. Les débutants trouveront des parcours progressifs, de la convivialité et de l'enthousiasme ! Les rendez-vous pour nos départs de rando sont en général face à la poste tous les dimanches matins. Pour en savoir plus, suivez le lien suivant : <http://vttsfp.free.fr>.



INFOexpress

→ Location salle des fêtes

Depuis le début de l'année, les locations de la salle des fêtes du Parayre pour les événements des particuliers, sont limitées aux personnes domiciliées sur la commune. Les tarifs et conditions sont disponibles sur le site Internet de Sainte-Foy.

→ Tarifs cimetièrre et site cinéraire

Pour 30 ans

Concession 3m² : 255€ / Concession 6m² : 510€ / Case columbarium : 500€ / Caverne : 1 000€

Dépositaire communal

Gratuit jusqu'au 8^{ème} mois inclus

Du 9^{ème} au 12^{ème} mois 100€ par mois

A partir du 13^{ème} mois 300€ par mois

Jardin du souvenir : gratuit

→ Terrain de bosses

L'association Cross Boss pourra prochainement utiliser le terrain mis à sa disposition par la municipalité, pour les activités « dirt » à vélo. Ce terrain est situé dans le petit bois à côté du lotissement Les Près de la Ville.

→ AMAP

Le n°12 d'Il était une Foy présentait le principe des AMAP, permettant de mettre en relation un producteur avec des consommateurs solidaires. Il reste quelques places à l'AMAP de Saint-Lys, où Sonia et Sébastien proposent leurs délicieux légumes bio (Halle de St Lys tous les vendredis soir de 18h30 à 19h30). + d'infos sur le site amapulyse.wordpress.com

La Ferme aux Colverts

Parc, terrasse
Saveurs d'autrefois
Viandes au feu de bois
Produits "maison"
Desserts à volonté

Soirée dansante,
tous les 1ers vendredis du mois
menu à 25 €

Sainte Foy de Peyrolières
(sortie du village - en direction de Lombez)

Tél. 05 61 91 48 76

« La grotte »

Un mystère à Sainte-Foy

Depuis plusieurs années, un groupe composé de M.Puntous (propriétaire des lieux), de l'association du Moulin de Saint-Lys et de la mairie de Sainte-Foy cherche à savoir ce que peut être le bâtiment appelé la « grotte de Sainte-Foy » à Mongarros

C'est une construction ronde de diamètre intérieur de 4 m, avec des murs en grep ajusté de 2,5 m d'épaisseur et 3 ouvertures de plus de 2 m de haut sur 1,1 m de large, érigée sur un mamelon et entourée d'un anneau d'eau. Le livre Terrier de 1667 (cadastre de l'époque) mentionne que Mongarros est un bien noble sur lequel existe un château. A quoi correspondent ces vestiges ? Rien dans ce bâtiment enclos de restes de murs de terre ne permet de le comprendre. S'agit-il d'une motte castrale (ouvrage de défense ou signe de la puissance du propriétaire), d'une glacière (nos ancêtres aimaient aussi les boissons fraîches et les sorbets) ou de toute autre construction ayant une autre destination ? L'énigme reste entière... et la quête d'informations continue. Tout document, photo ou autres, à ce sujet, peuvent faire progresser nos recherches.



N'hésitez pas à nous faire part de vos connaissances sur ce "mystère". Pour les amateurs, la visite vaut le déplacement. Contacts : Bernard Bezombes, Adjoint au Maire au 05 61 91 73 09 ou l'asso du Moulin de Saint-Lys à moulinesaintlys@yahoo.fr

Exposition Talent d'ici

Les petits peuples de la Nature s'animent en aquarelle

Par Maïlis Guys, du 2 au 28 avril

Maïlis, jeune femme originaire de Sainte-Foy, a participé au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême 2010.

Cette exposition est le résultat d'un défi pour dessinateur : 24 planches réalisées en 24h non stop (jour et nuit).

Calendrier des matchs

D'avril à juin, au stade municipal



L'USSF Rugby

14 et 15 avril à 15h (matchs de barrage). Les phases finales du Championnat des Pyrénées se dérouleront à l'extérieur (selon les qualifications) : 21, 28 avril et 5 mai pour l'équipe Réserve / 22, 29 avril et 6 mai pour l'équipe I. Si l'USSF est qualifiée, le Championnat de France débutera le 13 mai.

L'USSF Football

Seniors : 14, 28 avril et 30 juin à 20h
Ecole de foot : 23-24 juin



Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

2, Avenue du 8 mai 1945 31470 Ste Foy
Tél : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 61 91 89 81
Courriel : mairie.ste.foy@wanadoo.fr
Site Internet : www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Festivités

Ça bouge à Ste Foy



Avril

> 8 avril

Chasse aux œufs de Pâques par Farandole à la salle du Parayre à 14h

> 14-15 avril

Rencontres vigneronnes, à la salle des fêtes de 10h à 18h

> 26 avril

Seniors : Après-midi convivial par le CCAS, à la salle des fêtes à 14h

Mai

> 12-13 mai

Foire de Printemps par CréaVente à la salle des Fêtes de 10h à 19h (18h le dimanche)

> 19-26 mai

Café-théâtre par le « Petit Théâtre de Sainte-Foy » à la salle des fêtes à 20h30

Juin

> 2 juin

Soirée consacrée aux voyages par l'Agora (avant-première du Festival du Livre), à la salle des fêtes à 21h

> 3 juin

Festival du Livre par l'Agora, à la salle des fêtes de 10h à 18h

> 15 juin

Assemblée Générale de l'Association Rive-Croix

> 23 juin

Fête de la Gym par Ste Foy Sports/Loisirs
Vide grenier nocturne et nuit des étoiles par Les Bisounours et Farandole
A la salle des fêtes dès 19h

Juillet

> 7-8 juillet

Fête du Cheval et des Tracteurs de nos grands-pères par l'USSF Rugby

Tous les dimanches :
marché de plein vent de 8h à 12h

état civil

Du 21/12/2011 au 15/03/2012

NAISSANCES

LARCHER Paul
LEMONNIER Nina
MONTAUBAN Lisa

DÉCÈS

PONS née GISCARD Luce
ESPEOUT née LAFAGE Renée
GUITTARD Eliane
MAZERES Marcel
LESTRADE Adrien



GUILHEM Pierre
TAFFORIN née CASTAING Marie-Louise
DUPRAT Joël
MAURAND Jean

"Il était une foy"

Responsable de publication : François Vives - Réalisation : www.aldorande.eu

Impression : Imprimerie Messages - Imprimé sur papier recyclé.

Ont participé à la rédaction et à l'édition de ce bulletin : Le maire : François VIVES, la Commission Communication : Alain BALONDRADÉ, Dominique GUYS, Joëlle ESCALLE, Coordination : Sandrine GRI.